

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 mars 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents :

KUTZENHAUSEN : MM FABACHER - BRACONNIER - WAGNER
LAMPERTSLOCH : MM STURM - URBANY - MME LEMBERGER
LOBSANN : MM KREISS
MERKWILLER-P. : MM SCHIELLEIN - GUILHEM - WEISBECKER -
SCHNEIDER(suppléant)
PREUSCHDORF : M BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRIL, WALTER, KENNEL qui donne procuration à M BASTIAN, TROG,
MME CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS, MME FISCHER qui donne procuration à M BASTIAN,
Et MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

7) Affectation de résultat 2005

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2005,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2005

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2004	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2005	RESTES A REALISER 2005	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-128 653,97 €		98 588,33 €	51 400,00 €	34 545,00 €	4 479,36 €
				85 945,00 €		
FONCT	491 203,92 €	251 571,03 €	81 799,24 €			321 432,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005	321 432,13 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	- € 321 432,13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2005	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 mars 2006
Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

